

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 13 juin 2023

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents : Christophe FEBVRE, Sabine LEROY.

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 25/05/2023

Aucune observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 25/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 049 à 053 :

2/ Personnel : ratios promus/promouvables : taux de promotion

Le conseil doit délibérer afin de fixer, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le conseil décide de fixer le taux à 100 % pour tous les cadres d'emplois.

POUR à l'unanimité.

3/ Construction micro-crèche et parking : choix des entreprises

L'ouverture des plis a été effectuée mais seuls quelques lots peuvent être attribués. Une demande de renégociation est en cours sur les lots les plus importants, des variantes pourront être apportées. Les entreprises concernées doivent répondre pour lundi 19/06 et le conseil se réunira jeudi 22/06 pour l'attribution définitive.

4/ SIDEC : sécurisation fils nus rue de la croix blanche CRANÇOT

Coût total des travaux : 80 722.75 € TTC pour un reste à charge à la commune d'un montant de 12 489.64 € (déduction faite des subventions).

Ces travaux avaient été prévus au budget 2023.

POUR à l'unanimité.

5/ SIDEC : effacement réseaux grande rue MIREBEL

Coût total des travaux : 395 553.28 € pour un reste à charge de 282 585.04 €. Ces travaux avaient été prévus au budget. 80 % seront payés en 2023 et cela permettra de programmer en 2024 le démarrage de l'effacement des réseaux à Granges-sur-Baume.

POUR à l'unanimité.

6/ Cession parcelle SCI Les clefs (Buffet) : prise en charge des frais notariés

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Carriade, il convient de régulariser un acte notarié concernant les modifications cadastrales entre la commune, la Communauté de Commune Bresse Haute

Seille, l'Office Public d'HLM (la Maison pour tous), la SCI Les Clefs (M. Buffet), ainsi que l'abandon de servitudes. Les frais de notaire se montent à 1 600 €.

Le maire propose de prendre ces frais à la charge de la commune.

POUR à l'unanimité

7/ Choix d'un référent déontologique

Suite à la loi du 21/02/2022 et depuis le 01/06/2023, chaque élu local doit pouvoir consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local (se prémunir contre des risques juridiques en particulier risques de poursuites pénales, par exemple dans des situations de conflits d'intérêts...). L'Association des Maires du Jura (AMJ) propose Mme Damienne Bonnamy pour exercer ce rôle jusqu'à la fin du mandat actuel.

POUR à l'unanimité.

8/ Maison de santé : restructuration

Le maire présente un projet d'aménagement des locaux à la maison de santé afin d'y accueillir le cabinet dentaire. Une rencontre a eu lieu avec l'architecte, le cabinet d'études spécialisé, l'électricien et les futurs occupants, afin de déterminer la meilleure implantation possible en fonction essentiellement des contraintes techniques (local radio, compresseur, local stérilisation). Aucun des locaux actuellement occupés ne sera modifié, sauf un angle d'une des deux salles d'attente.

Après discussion, le conseil valide le projet proposé. L'architecte doit établir un plan définitif. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises et des dossiers de subventions seront à préparer.

POUR à l'unanimité

9/ Questions et informations diverses :

- Remerciements de l'ADMR pour la participation financière accordée.
- Remerciement de la PHM pour la subvention accordée relative à la fête médiévale du 09/07/2023.
- Présentation de la vaisselle achetée pour la salle polyvalente de Crançot.
- Présentation du projet de découpage des parcelles dans la future zone d'activité à La Tillette.
- Sentiers des cabanes à Granges-sur-Baume : des remarques ont été faites par des touristes et des administrés sur l'absence d'entretien de ces sentiers. Un signalement a été fait à la communauté de Communes Bresse Haute seille, en charge de cet entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET